

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 12 mars 2018 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble résidentiel projeté en remplacement de l'immeuble portant le numéro 10023, rue De La Roche, lequel sera érigé sur le lot 2496248 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait un mode d'implantation « isolé » plutôt que « jumelé », et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

DONNÉ à Montréal, ce vingt et unième jour de février deux mille dix-huit.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement